



INFORMATION REGLEMENTEE

Le 22 février 2024

Conclusion d'une convention réglementée

Le Conseil d'administration de Mersen a ratifié la conclusion d'une convention réglementée au sens de l'article L 225-38 du Code de Commerce.

- **Objet :** abandon de créances entre Mersen SA et la société Italthai Mersen Co Ltd, (Thaïlande) en cours de liquidation, pour un montant de 3,7M baht (soit 96 000 euros). La convention a pris effet le 23 mai 2023.
- **Personne concernée :** Luc Themelin est à la fois administrateur de Mersen et d'Italthai Mersen Co Ltd.
- **Contexte :** Italthai Mersen Co Ltd est une société détenue à 49% par Mersen et à 49% par une société locale. Les deux associés ont décidé de mettre en sommeil puis de liquider cette société et, dans ce contexte, afin de faciliter le processus de liquidation, ont chacun consenti un abandon partiel de créances à hauteur du même montant. Il est précisé que la créance étant déjà dépréciée à 100%, cet abandon n'a pas eu d'incidence dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette convention sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Mixte.